

Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Procès-verbal de la réunion du 5 juin 2025

Ordre du jour :

1. Information par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur en amont de la « Mise en œuvre de la solution à deux États - Conférence internationale de haut niveau à New York et perspectives palestiniennes »

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, M. Maurice Bauer, M. André Bauler, Mme Simone Beissel remplaçant M. Gilles Baum, Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Félix Eischen remplaçant M. Emile Eicher, M. Félix Eischen, M. Franz Fayot, M. Maurice Bauer remplaçant M. Paul Galles, M. André Bauler remplaçant M. Patrick Goldschmidt, M. Gusty Graas, M. Fred Keup, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, Mme Alexandra Schoos, Mme Sam Tanson, M. David Wagner, M. Charles Weiler, M. Charles Weiler remplaçant M. Laurent Zeimet, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

M. Xavier Bettel, ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur

Mme Véronique Dockendorf, Directrice des Affaires politiques, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Charel Nesser, Attaché de presse, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Tammy Schmit, Desk Proche et Moyen-Orient, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

M. Marc Weiler, Desk Proche et Moyen-Orient, Ministère des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et du Commerce extérieur

Mme Fabiola Cavallini, Administration parlementaire

M. Cédric Scarpellini, Administration parlementaire

Excusés : M. Gilles Baum, Mme Liz Braz, M. Sven Clement, M. Emile Eicher, M. Paul Galles, M. Patrick Goldschmidt, Mme Paulette Lenert, M. Meris Sehovic, Mme Joëlle Welfring, M. Laurent Zeimet, Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

Présidence : M. Gusty Graas, Président de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région

1. Information par le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur en amont de la « Mise en œuvre de la solution à deux États - Conférence internationale de haut niveau à New York et perspectives palestiniennes »

Monsieur le député Gusty Graas (DP), président de la commission des Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, du Commerce extérieur et à la Grande Région, introduit le point à l'ordre du jour relatif à la conférence internationale de haut niveau qui se tiendra le 18 juin 2025 à New York. Cette conférence porte sur la mise en œuvre de la solution à deux États, une problématique qui perdure depuis des décennies dans le domaine des relations internationales. Le président souligne la gravité extrême de la situation actuelle, tant sur le plan politique qu'humanitaire. Il relève que cette conférence, qui suscite des espoirs importants, fait l'objet d'une préparation de longue date à laquelle le Luxembourg participe activement. Il cède la parole à Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur afin que ce dernier fournisse des informations détaillées concernant la préparation de la conférence, son déroulement prévu ainsi que les attentes qu'elle suscite.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP), exprime sa satisfaction de pouvoir s'exprimer devant la commission parlementaire. Il fait toutefois part de sa déception quant à l'absence de suite favorable donnée à sa demande d'organisation d'une séance plénière consacrée à ce sujet. Le ministre indique que l'opposition n'a pas donné son accord pour l'organisation d'une telle séance plénière cette semaine, ce qu'il regrette dans la mesure où il souhaitait participer à ce débat. Il précise que le Premier ministre est disposé à le représenter lors de la séance plénière prévue la semaine prochaine.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) apporte des éclaircissements concernant le refus de la demande d'organisation d'une séance plénière. Elle explique que les séances plénières sont fixées depuis la rentrée parlementaire. La députée relève que les venues du ministre en commission parlementaire font fréquemment l'objet d'annulations de dernière minute ou sont remplacées par des visioconférences décidées tardivement. Elle souligne que de nombreuses séances plénières ont eu lieu au cours desquelles cette discussion aurait pu être menée et indique que le refus repose sur le principe selon lequel les séances plénières ne sont pas organisées en fonction des disponibilités ministérielles. Elle rajoute avoir proposé, compte tenu de l'importance du sujet, de retransmettre publiquement la présente réunion de commission parlementaire afin de permettre au ministre de fournir des explications publiques, proposition qui n'a pas été retenue.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) répond que ce débat n'aurait pas pu avoir lieu il y a deux ou trois semaines. Il

explique que la préparation du débat en amont du 18 juin rendait inopportun de le tenir plus tôt, ne disposant pas à ce moment-là d'informations sur la situation à l'approche de la date de la conférence. Le ministre précise avoir formulé une demande exceptionnelle au regard de l'importance du sujet et qualifie de regrettable la décision prise.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) souligne que le ministre se montre toujours disponible pour assister aux réunions de la commission parlementaire. Il estime qu'il convient de relativiser la situation au regard de l'agenda ministériel.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) exprime sa parfaite compréhension de la situation. Elle relève toutefois deux cas récents où la commission a été annulée à la dernière minute ou au cours desquels le ministre n'a participé que par visioconférence.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) informe les membres de la commission de la conférence qui se tiendra à New York dans moins de deux semaines. Organisée conjointement par la France et l'Arabie saoudite, cette conférence représente un moment potentiellement décisif pour relancer le processus de paix et faire progresser la solution à deux États. L'objectif consiste à créer une dynamique permettant de mettre fin au conflit en cours. Le ministre précise ne pas être en mesure de partager les conclusions de cette conférence, celles-ci n'étant pas encore connues.

Le ministre évoque ensuite les développements récents aux Nations Unies. Il indique qu'un projet de résolution, porté notamment par le Danemark et la Slovénie et appelant à un cessez-le-feu permanent, a fait l'objet d'un veto américain. Ce veto s'explique par l'emploi du terme « permanent » dans le texte. Au vu de ces événements survenus au cours des dernières vingt-quatre heures, le ministre estime difficile de formuler des hypothèses sur les résultats de la conférence à venir.

Le chef de la diplomatie luxembourgeoise rappelle que le 7 octobre 2023 constitue une date charnière pour la région. Ce jour-là, le Hamas a lancé une attaque contre Israël, causant plus de 1.100 morts, dont 815 civils, ainsi que 7.000 blessés et la prise de plus de 250 otages. Depuis lors, Israël poursuit son objectif de destruction militaire du Hamas. Le ministre souligne que 706 jours se sont écoulés depuis le début du conflit. Les opérations militaires israéliennes ont causé plus de 54.000 morts à Gaza. Ce bilan risque d'augmenter considérablement, de nombreuses personnes étant encore recherchées sous les décombres. Il qualifie la situation de « cimetière à ciel ouvert ». S'agissant de la nature des opérations, le ministre indique que les autorités israéliennes affirment systématiquement mener des attaques ciblées. Il observe cependant que les 54.000 victimes ne peuvent être considérées comme des terroristes, s'agissant majoritairement de civils, notamment de femmes et d'enfants. Selon lui, l'argument de légitime défense ne peut plus être invoqué pour justifier ces opérations.

Concernant l'accès humanitaire, le ministre note qu'après plusieurs mois de blocage, l'acheminement de l'aide a repris. Cette reprise reste toutefois largement insuffisante. Il évoque les tentatives israéliennes de démanteler l'UNRWA et souligne que la communauté internationale dispose de peu d'alternatives. Il se réjouit de l'implication du Programme alimentaire mondial (ci-après « PAM ») dans l'organisation de l'aide humanitaire, tout en déplorant qu'Israël prétende décider unilatéralement des organisations autorisées à distribuer cette aide.

Le ministre fait ensuite état des déclarations récentes d'Israël concernant une occupation permanente de Gaza. Il relève que les propos des ministres Smotrich et Ben-Gvir, évoquant leur souhait de voir Gaza et la Palestine sans Palestiniens, ne sont ni contredits ni contestés par le Premier ministre israélien. Cette absence de réaction équivaut selon lui à un cautionnement de ces positions. La situation en Cisjordanie fait l'objet d'une attention particulière. Le ministre mentionne l'établissement de nouvelles colonies et de nouvelles destructions. Il précise qu'au 29 mai 2025, 22 nouvelles

colonisations ont été autorisées. Les opérations militaires en Cisjordanie ont entraîné le déplacement de quelque 40.000 personnes et la destruction de nombreuses habitations. Il observe une tendance croissante vers une annexion effective de la Cisjordanie.

Face à cette situation, le ministre réaffirme la position luxembourgeoise selon laquelle le peuple palestinien a droit à un État propre, souverain et démocratique. Cette solution constitue également, selon lui, la meilleure garantie de sécurité pour Israël. Il rapporte ensuite les discussions lors de la réunion des ministres des Affaires étrangères de l'Union européenne (ci-après « UE ») concernant le lancement de la procédure prévue à l'article 2 de l'accord d'association.¹ Le Luxembourg, l'Irlande, la Slovaquie et l'Espagne se sont joints à l'initiative néerlandaise du ministre Caspar Veldkamp pour demander une analyse sur la base de cet article. La Haute représentante pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Kaja Kallas, a confirmé que l'unanimité n'était pas requise pour l'ouverture de cette analyse. Seize pays se sont prononcés en faveur de cette initiative. Le Luxembourg fait partie des pays demandant au minimum une analyse pour déterminer si le droit humanitaire et le droit international sont respectés.

Le ministre présente ensuite le groupe de quinze pays prêts à reconnaître l'État palestinien si le paquet de mesures est substantiel et répond aux attentes. Ce paquet doit contenir certains éléments essentiels. Premièrement, une Autorité palestinienne soutenant un programme de réformes et excluant le Hamas. Deuxièmement, un processus de réforme accompagné d'un ensemble de mesures, incluant la reconnaissance du 7 octobre 2023 comme acte terroriste. Troisièmement, l'organisation d'élections et la mise en place d'un processus électoral. Quatrièmement, le renforcement de l'Autorité palestinienne dans les territoires palestiniens. Cinquièmement, un processus de déradicalisation dans les écoles. Sixièmement, le départ du Hamas de Palestine et la préparation de son exil. Septièmement, la libération de tous les otages. Huitièmement, la normalisation des relations entre les pays musulmans et Israël. Neuvièmement, la participation des pays arabes à la reconstruction de Gaza. Dixièmement, la reconnaissance de l'architecture sécuritaire d'Israël.

Le ministre mentionne que l'invitation du Secrétaire général António Guterres souligne la nécessité d'un document de conclusions pragmatique. Ce document met l'accent sur le caractère « irréversible » de la question palestinienne et de la mise en œuvre de la solution à deux États. Le Luxembourg s'engage activement dans le processus de préparation du paquet de mesures susceptible d'avoir un impact concret sur le terrain. Le ministre observe que les reconnaissances effectuées par la Norvège, la Slovaquie, l'Espagne et l'Irlande n'ont eu qu'un impact symbolique, sans changement tangible sur le terrain.

Le Luxembourg participe à trois groupes de travail. Le groupe de travail n° 1 traite de la réalisation d'un État palestinien indépendant, pacifique et démocratique. Il est présidé par la Jordanie et l'Espagne. Le groupe de travail n° 3 porte sur le narratif de paix et est mené par le Qatar et le Canada. Le groupe de travail n° 5 concerne l'aide humanitaire, y compris l'UNRWA, et est dirigé par l'Égypte et le Royaume-Uni.

Le ministre souligne que, indépendamment des décisions qui seront prises à New York, le Luxembourg maintiendra plusieurs engagements. Il continuera sa couverture du volet humanitaire, son soutien à l'UNRWA, ses contributions au tribunal international et son aide à la reconstruction de Gaza.

Il insiste sur l'importance de la consultation de la Chambre des Députés pour faire avancer les négociations à New York. Cette consultation s'avère essentielle pour poursuivre le paquet de mesures et préserver l'équilibre nécessaire à la reconnaissance. Bien que la reconnaissance relève de la compétence du

¹ L'article 2 du texte stipule que les relations entre l'UE et Israël reposent sur « le respect des droits de l'Homme et des principes démocratiques ».

gouvernement, l'obtention d'un mandat de la Chambre avec la majorité la plus large possible reste importante. En négociant avec un groupe de pays, le Luxembourg montre à la communauté internationale que le peuple palestinien ne lui est pas indifférent. Cette démarche envoie également un signal important à Israël. La paix en Palestine constitue un gage de sécurité pour l'ensemble de la région. Le ministre exprime l'espoir que le moment opportun pour la reconnaissance soit celui de la conférence de New York, tout en reconnaissant l'absence de garantie. Il met en garde contre le risque d'être contreproductif en procédant à une reconnaissance prématurée. Le paquet de mesures doit rester cohérent pour être efficace.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) observe qu'aucune initiative de cette dimension politique et dotée d'un tel potentiel n'a été lancée au cours des dernières années. Sans faire preuve d'un optimisme excessif, il exprime l'espoir qu'une solution sera trouvée.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) souligne l'importance de la tenue de cette conférence. Elle observe que des conditions de ce paquet viennent s'ajouter aux conditions déjà existantes. La parlementaire indique comprendre une partie de ces conditions, mais s'interroge sur d'autres. Elle se demande notamment comment mesurer la déradicalisation dans les écoles, sur quels critères se baser et qui s'engage dans ce processus. Elle questionne la possibilité de contrôler ce critère et de s'appuyer sur celui-ci pour aller dans le sens d'une reconnaissance de la Palestine lors de la conférence. La députée soulève des interrogations similaires concernant l'exil du Hamas, relevant que ces derniers mois la situation évolue plutôt dans le sens inverse. Elle observe que l'organisation d'élections, bien que souhaitable, présente le risque de voir élues des personnes entretenant des liens avec le Hamas. La députée demande si l'adoption de ce paquet de mesures demeure réaliste. Elle souligne que sa mise en œuvre dépend également de pays tiers, notamment concernant la reconnaissance d'Israël et l'appréciation de l'urgence sécuritaire, domaines où la bonne volonté des parties reste difficile à évaluer.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) constate, au regard des conditionnalités énumérées et du tableau dressé de la situation actuelle, que les objectifs dépassent la seule libération des otages. Il relève notamment les actions menées par Israël ces derniers mois et les intentions déclarées par les ministres israéliens, non démenties par le Premier ministre israélien. Il estime que ces conditionnalités sont quasi impossibles à remplir. Il continue en examinant plusieurs conditions spécifiques. Concernant le processus de réforme excluant le Hamas comme interlocuteur, il s'interroge sur la situation qui résulterait d'une victoire du Hamas en cas d'élections. Il observe que les attaques permanentes ont possiblement renforcé l'assise du Hamas ces derniers mois. S'agissant des élections, il rappelle qu'Israël empêche leur tenue en Palestine, les résidents de Jérusalem-Est ne pouvant y participer. Il évoque la politique israélienne de division (« diviser pour régner ») pour éviter précisément l'organisation de ces élections. Le député juge le discours sur la déradicalisation dans les écoles de sans fondement, notant qu'il est également utilisé par les adversaires de la Palestine. Il s'interroge sur les critères permettant de déterminer la radicalisation dans les manuels scolaires. Il questionne le caractère réalisable du départ du Hamas de Palestine et souligne la complexité de la normalisation des relations avec les pays arabes dans la situation actuelle. Il évoque également la reconnaissance de l'architecture sécuritaire d'Israël. Le parlementaire déplore que la reconnaissance de la Palestine soit conditionnée à un paquet qu'il juge quasi impossible à réaliser. Il regrette l'absence de toute conditionnalité pour Israël, rappelant qu'Israël ne laisse pas de place au dialogue. Il termine son intervention en qualifiant cet accord de « mort-né » avant même le début de la conférence. Il craint un nouvel échec pour l'ONU, y voyant une nouvelle preuve de son dysfonctionnement. Tout en exprimant son soutien aux

équipes de New York qui font le maximum, il indique ne pas voir de perspective favorable pour voter ce paquet.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur, Xavier Bettel (DP) sollicite l'application du secret des délibérations pour le début de sa réponse.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Le ministre aborde ensuite la question de la déradicalisation. Il précise qu'il s'agit d'obtenir un engagement de l'Autorité palestinienne sur la mise en œuvre d'un processus de déradicalisation. Il indique avoir eu entre les mains un manuel scolaire utilisé dans les écoles où l'UNRWA est présente et dont le contenu est approuvé par l'Autorité palestinienne. Cette dernière s'est engagée à retirer certains éléments. Il cite l'exemple d'une femme ayant tué dix-sept Israéliens et qui fait l'objet d'une présentation valorisante dans ce manuel. Le ministre reconnaît que dans les manuels palestiniens figurent des éléments susceptibles de porter préjudice à l'UNRWA, soulignant que cette organisation doit rester irréprochable. Il réitère qu'il s'agit d'obtenir un engagement en matière de déradicalisation. Concernant le Hamas, il fait noter qu'il s'agit d'une idéologie dont la disparition totale est irréalisable. Il précise que l'objectif consiste à obtenir le départ en exil des principaux responsables du Hamas. S'agissant des élections, le ministre indique qu'il convient d'établir un échéancier pour la tenue d'élections démocratiques. Il conteste la qualification d'accord « mort-né ». Il fait valoir que le président Macron ne se rendrait pas à New York s'il n'existait pas d'espoir et que quinze pays ne seraient pas en train de se coordonner pour envisager une reconnaissance de la Palestine. Le ministre clôt son intervention en soulignant que la sécurité d'Israël, bien que ce pays dispose d'une position forte contrairement à la Palestine, demeure importante et doit être reconnue par les pays avoisinants.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) exprime le soutien de son groupe politique au paquet de mesures présenté, qu'il considère comme allant dans la bonne direction, position qui se distingue de celle adoptée par l'opposition. Le député manifeste son étonnement face aux propos de l'opposition concernant le rôle du Hamas. Tout en rappelant le consensus autour de l'objectif d'une solution à deux États, il souligne le refus du Hamas d'adhérer à cette perspective. Il précise que l'idéologie de cette organisation vise la disparition d'Israël. Rappelant le statut d'organisation terroriste du Hamas, il juge illusoire d'envisager l'établissement d'une paix ou d'une solution à deux États en sa présence. Le parlementaire met ensuite en exergue l'importance du rôle des pays arabes dans ce paquet de mesures, dimension insuffisamment explorée selon lui. Il rapporte que des Palestiniens réfugiés au Luxembourg l'ont sensibilisé à la situation de leurs compatriotes en Syrie, où 400.000 d'entre eux auraient trouvé la mort ou auraient été victimes de persécutions et de déplacements forcés sous le régime Assad. La situation en Égypte, qui refuse l'accueil des Palestiniens, présente également des complexités notables. Le député se félicite de voir cette problématique enfin abordée. Deux interrogations sont formulées par le député. Il souhaite connaître l'identité des autres membres du groupe des quinze pays. Il s'enquiert également du positionnement de la France, notamment sur la véracité des informations de presse évoquant le rejet par le gouvernement français et le Président Macron d'une reconnaissance unilatérale. En conclusion, le député affirme que ce paquet répond aux préoccupations exprimées au sein de son parti et réaffirme le soutien de son groupe politique à l'approche du gouvernement.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) demande l'application du secret des délibérations pour pouvoir présenter les 15 pays qui se coordonnent dans le cadre des préparations.

Conformément à l'article 25, paragraphe 9, du Règlement de la Chambre des Députés, la commission décide de garder le secret des délibérations pour une partie de la réunion.

Monsieur le député Fred Keup (ADR) exprime l'espoir que les autres pays ne perçoivent pas la position luxembourgeoise comme un alignement sur la France, soulignant la capacité du Luxembourg à mener une politique étrangère autonome. Il qualifie l'approche proposée de raisonnable et juste. Le député estime que cette initiative constitue une ouverture pour l'avenir de la région. Il considère comme évident que la reconnaissance de la Palestine par les pays occidentaux entraînerait celle d'Israël par les pays arabes. Il juge le paquet de mesures pertinent. Tout en reconnaissant la difficulté des conditions posées, il les estime néanmoins réalisables. Il conclut son intervention en affirmant le soutien de son groupe politique à cette démarche.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) ajoute qu'une partie des pays considère que la reconnaissance devrait intervenir à la fin du processus. Il s'oppose à cette approche, expliquant que placer la reconnaissance en fin de processus la rendrait tributaire d'Israël, ce qui n'est pas envisageable. Le ministre relève qu'Israël exerce actuellement un contrôle sur les territoires palestiniens, décidant qui peut entrer et sortir du territoire. Il estime qu'on ne peut envisager un scénario où Israël pourrait influencer le paquet de mesures. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise précise que ce paquet s'accompagne d'engagements multiples. Il conclut en rappelant que la reconnaissance constitue un acte unique et définitif.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk) exprime l'impression que ce paquet de conditionnalités semble constituer une recherche d'excuses pour ne pas procéder à la reconnaissance de l'État de Palestine. Il souligne la complexité de la procédure et le caractère vague de certaines conditionnalités. Concernant la déradicalisation scolaire, le député rappelle que chaque pays possède son système éducatif et son histoire propres. Il évoque le déplacement de 700.000 Palestiniens depuis 1948, contraints de fuir leur patrie lors de la création d'un État sans leur consentement, générant soixante-dix années de souffrances. Il juge compréhensible que les écoles palestiniennes présentent leur version de ces événements, y voyant une forme de résistance légitime. Le député qualifie le Hamas de mouvement réactionnaire dont il déplore l'existence. Il le distingue des mouvements de libération progressistes comme le Fatah et le Front populaire de libération de la Palestine (ci-après « FPLP »), qui ont mené le combat initial avant d'être affaiblis, cédant ainsi la place au Hamas. S'agissant de l'interlocuteur palestinien, Monsieur le Député reconnaît l'Autorité palestinienne de Ramallah tout en la jugeant problématique. La reconnaissance de l'État de Palestine ferait automatiquement de Mahmoud Abbas et de son gouvernement les interlocuteurs officiels, malgré les questions de corruption et leur déficit de légitimité populaire. Le député mentionne l'existence d'alternatives, notamment des prisonniers politiques reconnus par la population palestinienne et extérieurs au Hamas. Il considère possible de contourner ce mouvement et affirme que la libération des prisonniers politiques détenus par Israël, combinée à des élections, aurait le potentiel d'affaiblir le Hamas.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) constate que le paquet de mesures apparaît irréaliste dans sa mise en œuvre. Il souligne que, durant ces négociations, les pertes humaines se poursuivent dans la bande de Gaza tandis que la colonisation continue, créant de nouveaux faits accomplis. Le député estime que cette situation engendre une nouvelle génération de personnes radicalisées. Il exprime avoir nourri de grandes attentes concernant cette conférence, mais craint désormais qu'elle ne constitue

qu'une démonstration visant à affirmer qu'une tentative a été entreprise, sans perspective de résultats concrets. Dans ce contexte, il sollicite l'évaluation du Ministre quant au caractère réaliste de ce paquet de mesures.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) précise que la reconnaissance de la Palestine n'entraînera pas nécessairement l'arrêt des bombardements, le gouvernement israélien étant susceptible de poursuivre ses actions. Il souligne l'absence de lien direct entre reconnaissance et bombardements, ces deux éléments étant distincts. Même si plusieurs pays reconnaissaient la Palestine, cela ne modifierait pas la situation sur le terrain. Il souligne que les gestes symboliques seuls ne suffiront pas. Le chef de la diplomatie luxembourgeoise considère que le moment est peut-être propice pour obtenir un accord sur ce paquet de mesures et, par conséquent, un cessez-le-feu. Il évoque la possibilité d'amener Israël à la table des négociations, bien qu'Israël perçoive cette réunion comme un affront. Il note dans ce contexte l'influence des Saoudiens sur Israël et la possibilité de les impliquer dans les discussions pour les responsabiliser. Il exprime l'espoir qu'à travers ce paquet de mesures, un cessez-le-feu puisse être obtenu lors de la conférence de New York. Il considère que le moment actuel offre une opportunité d'avoir enfin un impact concret et souligne l'importance de conserver l'espoir.

Monsieur le député Félix Eischen (CSV) s'interroge sur le fonctionnement de la coexistence dans l'hypothèse où une solution à deux États serait mise en œuvre, rappelant que 20 % des habitants du territoire israélien sont palestiniens. Il demande s'il existe des réflexions sur la possibilité d'établir une confédération plutôt qu'une séparation directe entre deux États.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) répond que ces questions relèvent de négociations futures sur les modalités d'organisation.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) rebondit sur les propos du ministre concernant le moment opportun pour la reconnaissance. Il rappelle la visite de M. Sven Koopmans, représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Proche-Orient, à la Chambre des Députés le 15 juillet 2024. Selon ce représentant, le moment opportun d'un point de vue juridique aurait été 1949. Le député considère qu'il s'agit davantage d'une obligation que d'un engagement. Il concède que la reconnaissance ne changera pas directement la situation sur le terrain, mais la considère comme une précondition et un symbole de l'attachement à la solution à deux États. En réaction aux propos par un député du groupe politique CSV, il clarifie qu'il n'y a pas été question d'aider le Hamas. Rejoignant un député de la sensibilité politique déi Lénk, il affirme que le Hamas est une organisation terroriste qui a pu se développer notamment grâce au Premier ministre Netanyahu dans le but de polariser la population palestinienne. Il estime que conditionner la réussite du paquet au départ en exil du Hamas constitue le meilleur moyen de faire échouer l'ensemble. Le député pose une question relative aux éléments abordés sous le secret des délibérations. Enfin, il évoque les moyens d'action de l'UE envers Israël, qui se limitent aux sanctions. Il mentionne les discussions autour de l'accord d'association et interroge le représentant du gouvernement sur la position du Luxembourg à ce sujet.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) répond d'abord à la question relative aux éléments abordés sous le secret des délibérations. Concernant la position luxembourgeoise sur les sanctions, le ministre indique que le Luxembourg fait partie des quatre pays qui ont demandé à porter l'initiative néerlandaise à l'ordre du jour du Conseil, soit cinq pays avec les Pays-Bas

sur vingt-sept États membres. Il précise que l'unanimité étant nécessaire pour adopter des sanctions, celle-ci ne sera jamais obtenue.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) clarifie à son tour ses propos en précisant qu'elle n'a jamais affirmé qu'on aurait besoin du Hamas. Elle souligne qu'il s'agissait d'un simple constat de son établissement dans la région. Elle réitère que son intervention portait sur la nécessité de définir les critères permettant de contrôler les conditions préalables à la reconnaissance. Dans cet esprit, la députée formule plusieurs questions. Concernant la reconnaissance d'Israël par certains pays musulmans, elle souhaite savoir de quels pays il s'agit précisément. Elle pose la même question s'agissant de la reconnaissance de l'urgence sécuritaire. La députée s'enquiert aussi de l'existence d'une liste des responsables du Hamas devant quitter la Palestine, jugeant cette condition imprécise. Elle conclut en observant que l'ensemble des interventions tend vers une responsabilisation de la Palestine et de certains pays avoisinants et s'interroge sur l'absence de conditions imposées à Israël.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) répond qu'il ne dispose pas de la liste des pays musulmans devant reconnaître Israël. Il indique que le Président Macron s'emploie actuellement à convaincre certains pays musulmans. Concernant les responsables du Hamas devant quitter la Palestine, le ministre précise qu'aucune liste n'existe. Il reconnaît le caractère tentaculaire du Hamas tout en affirmant qu'il demeure possible d'identifier ses principaux responsables. Quant à Israël, le représentant du gouvernement souligne que l'objectif consiste à imposer la solution à deux États à Israël. Il conclut en évoquant le problème persistant du soutien nécessaire des États-Unis pour éviter un veto au sein du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Madame la députée Sam Tanson (déi gréng) réitère sa question concernant les conditions imposées à Israël, au-delà de la reconnaissance de la Palestine. Elle cherche à connaître les conditions par rapport aux bombardements, à l'accès à l'aide humanitaire et aux colonisations.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP) répond que l'ajout de nouvelles conditions envers Israël compromettrait l'ensemble de la démarche. Il estime que cette approche ne permettrait pas d'aboutir.

Monsieur le député Laurent Mosar (CSV) observe que la conditionnalité relative à l'exil des dirigeants du Hamas est perçue comme irréalisable par certains députés de l'opposition. Il note que c'est sur ce point que les opinions divergent. Le député attire également l'attention sur les prochaines élections israéliennes. Il estime nécessaire de veiller à ce que M. Netanyahu ne puisse pas utiliser les résultats de la conférence de New York à des fins électorales.

Monsieur le député David Wagner (déi Lénk) aborde la question des sanctions envers Israël. Il reconnaît la nécessité d'une unanimité au niveau de l'UE, mais rappelle que les pays conservent leur souveraineté nationale. Il s'interroge sur la possibilité de constituer un groupe de pays disposés à s'accorder sur un paquet de sanctions communes en dehors du cadre européen. À cet effet, le député évoque plusieurs domaines d'action possibles, notamment au niveau de la coopération universitaire, des relations économiques, des entreprises implantées ou encore des sociétés domiciliées au Luxembourg. Il estime qu'une réflexion sur l'établissement d'une liste de sanctions pourrait être menée sans passer par l'UE. Le parlementaire demande s'il existe des considérations allant dans ce sens.

Monsieur le député Yves Cruchten (LSAP) revient sur le dossier de la reconnaissance de l'État de Palestine. Il relève avoir entendu que le ministre des Affaires étrangères, dans sa fonction de Premier ministre entre 2013 et 2023, n'avait jamais reçu de demande de reconnaissance de la part du groupe politique LSAP. Il rappelle qu'une motion lui avait été adressée dans ce sens par la Chambre en 2014, résultant d'un compromis entre les trois partis de la coalition gouvernementale. Le député précise que ce compromis prévoyait de procéder à la reconnaissance au moment opportun, conjointement avec d'autres pays afin d'avoir plus d'impact. Il indique que la condition de ne pas agir seul avait été ajoutée par le groupe politique DP.

Monsieur le ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur Xavier Bettel (DP), évoque, en réponse à la question posée par le député de déi Lénk, l'analyse de l'article 2 de l'accord d'association UE-Israël. Il indique qu'une suspension aurait un impact, mais précise qu'une dizaine des vingt-sept États membres s'y opposent. Cette résiliation de l'accord nécessiterait l'unanimité. Quant aux réflexions en dehors du cadre européen, le ministre mentionne que l'Espagne avait annoncé vouloir prendre des sanctions. Il indique également que la Belgique réfléchit à des déclarations de refus d'entrée sur son territoire pour certaines personnalités responsables du gouvernement israélien. Le représentant du gouvernement précise que le Luxembourg ne dispose pas de la base légale permettant de prendre de telles mesures. Le ministre termine son intervention en exprimant l'espoir que dans deux semaines, une réponse positive pourra être apportée. Il réaffirme qu'une reconnaissance symbolique ne mène à rien.

Monsieur le député Franz Fayot (LSAP) tient à revenir sur la mauvaise interprétation de ses propos. Il précise avoir simplement affirmé que la condition exigeant le départ du Hamas de Palestine est quasiment impossible à atteindre. Il estime que subordonner un tel accord à ce type de condition n'est pas réaliste.

Monsieur le député Gusty Graas (DP) clôt la réunion en indiquant que la suite de ce débat aura lieu le mardi 10 juin 2025 en séance plénière lors d'une heure d'actualité.

Luxembourg, le 5 juin 2025

Procès-verbal approuvé et certifié exact